

20 nov 2020 -13:04

Les pensions minimales de 25.000 fonctionnaires seront relevées au-delà de 1.500 euros d'ici 2024

Le gouvernement Vivaldi travaille sur une augmentation générale des montants des pensions minimales afin que les trois régimes (salariés, indépendants et fonctionnaires) soient égalisés d'ici 2024. Concrètement, cela signifie que d'ici 2024, quelque 25.000 fonctionnaires fédéraux pourront bénéficier d'une pension minimale majorée. Les premières augmentations interviendront dès le 1er janvier 2021. Concrètement, il est question de montants bruts oscillant entre 190 euros et 347 euros supplémentaires par mois.

Le relèvement des pensions minimales à 1.500 euros constitue l'une des priorités de l'accord de gouvernement fédéral et, pour de nombreux fonctionnaires fédéraux, cela représente également un sérieux bond en avant. En moyenne, après une carrière de 45 ans, un fonctionnaire voit sa pension augmenter de 7 %, la pension de survie minimale - versée aux veuves et aux veufs - étant celle qui augmente le plus.

Augmentation de la pension minimale (montant brut par mois) entre 2020 et 2024.

- Isolé.e : De 1.393 euros à 1.583 euros
- Veuf.ve : De 1.214 euros à 1.561 euros
- Marié.e : De 1.741 euros à 1.979 euros

« Ce gouvernement fédéral a l'ambition de relever toutes les pensions minimales à au moins 1.500 euros et d'harmoniser les trois régimes », a indiqué la Ministre fédérale de la Fonction publique Petra De Sutter. « Malheureusement, quelque 25.000 fonctionnaires fédéraux touchent encore ces pensions minimales et nous voulons corriger le tir avec cette nouvelle législation. Les personnes qui ont œuvré pendant des décennies pour notre société et au service des citoyens méritent elles aussi une retraite sereine, et nous allons à présent nous y employer. »

Petra De Sutter, Vice-Première ministre et ministre de la Fonction publique, des Entreprises publiques, des Télécommunications et de la Poste
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50
1000 Bruxelles
Belgique
<https://desutter.belgium.be>
info@desutter.fed.be

Tobias Daneels
Porte-parole
+32 486 14 88 13
tobias.daneels@desutter.fed.be